

## REUNION DU 24 FÉVRIER 2012

Le Conseil municipal de SENNELY, s'est réuni le vendredi 24 février 2012  
sous la présidence de Monsieur Pierre HENRY, maire.

**PRÉSENTS: MM. MORAND, BOUQUIN, LABBÉ, PERRUCHE, FORTON, RECLÉ, MARTIN, DE DREUZY, ORLAND, DECHERF, LEFEBVRE, BERRUÉ ;**

**ABSENT : M. TERENCE**

### **Au cours de sa séance, le Conseil :**

**VOTE** à l'unanimité les Comptes Administratifs et Comptes de Gestion de l'exercice 2011 pour le budget principal et les budgets annexes ;

**APPROUVE** la modification statutaire de la Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin concernant le Service Départemental Incendie et Secours ;

**ACCORDE** à Monsieur LALLEMAND pour le gardiennage du terrain de camping une indemnité de 9 740,75 €uros brute, pour la période du 15 mars 2011 au 1<sup>er</sup> novembre 2011 ;

**DECIDE** de verser l'indemnité annuelle à Monsieur LALLEMAND pour le gardiennage de l'étang de 1 100,00 €uros brute pour l'année 2011 ;

Monsieur le Maire informe les membres du conseil :

- Qu'il y a lieu d'assurer la permanence du bureau de vote pour les élections présidentielles le 22 avril 2012 et le 06 mai 2012.

Pour le premier tour : Mme RECLÉ, Mme BERRUÉ, M. BOUQUIN de 8h00 à 11h30  
Mme LABBÉ, M. DE DREUZY, M. MORAND de 11h30 à 14h30  
Mme MARTIN, M. HENRY, M. PERRUCHE de 14h30 à 18h00

Pour le second tour : Mme BERRUÉ, M. FORTON, M. BOUQUIN de 8h00 à 11h30  
Mme LABBÉ, Mme MARTIN, M. DE DREUZY de 11h30 à 14h30  
Mme ORLAND, M. DECHERF, M. HENRY de 14h30 à 18h00

- Que le ministère de la Défense a adressé une invitation pour la journée nationale du réserviste du 13 mars 2012. M. LEFEBVRE, correspondant défense de la commune, s'y rendra.

- M. PERRUCHE, élu référent en sécurité routière, nous fait part d'un courrier émanant du directeur du bureau du Cabinet de la Préfecture du Loiret et chef de projet sécurité routière, propose de mettre en œuvre une action « prévention alcool » en partenariat avec l'Etat. Cela consistera en la mise à disposition d'alcootest à usage unique lors des manifestations des associations durant lesquelles la vente d'alcool est autorisée.